

<http://www.snetap-fsu.fr/L-essentiel-du-CTEA-du-5-mai-2015.html>



L'essentiel du CTEA du 5 mai 2015

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le [CTEA](#) s'est réuni le mardi 5 mai 2015 sur 4 points principaux : le plan national « Défendre les valeurs de la République », le regroupement des [EPLEFPA](#), les derniers référentiels rénovés du [CAPA](#) et le référentiel CS« restauration collective ».

Le SNETAP-[FSU](#) est d'abord intervenu pour dénoncer de nouveau les circonstances dans lesquelles se déroule le [CTEA](#) (calendrier sur-chargé, envoi tardif des documents, modification de l'ordre du jour la veille au soir...).

Il a dénoncé le retrait de l'ordre du jour du projet de note de service de rentrée 2016, qui ne sortira pas avant le mois de juin, c'est à dire après les Conseils d'administration de fin d'année sensés donner un avis sur les projets de structures 2016 - 2017.

1 - Le plan national « Défendre les valeurs de la République »

Sur ce plan national, le Snetap-FSU a dénoncé un simple affichage politique et l'absence totale d'orientations et d'actions concrètes. Il n'est qu'une succession de bonnes intentions dans un contexte budgétaire contraint. Ce plan national renvoie l'intégralité des décisions au niveau local.

Le Snetap-FSU a pointé les manques concernant les moyens, l'apprentissage, la coopération internationale, le numérique, l'articulation entre les orientations de ce plan et les référentiels, la place des personnels, la place de l'éducation morale et civique dans la voie professionnelle.

A la suite de nos remarques, la [DGER](#) a noté quelques éléments à approfondir sur l'accès au numérique et aux réseaux sociaux, sur la place des apprentis. Sur la coopération internationale dans les pays non-européens, elle assure que la mise en œuvre est compliquée pour des raisons de sécurité. Sur les contenus et les référentiels, l'Inspection travaille actuellement sur un document à destination des équipes pédagogiques.

2 - Regroupement des [EPLEFPA](#)

En raison de l'absence de discussions préalables, le Snetap-FSU a obtenu que ce point soit transformé en un point d'information et non de décision. Pour la DGER il n'y a pas de priorité sur ce texte même si elle souhaite sa sortie avant le 30 juin.

Le Snetap-FSU n'a pas d'opposition sur le principe mais des interrogations sur les objectifs réels de ces groupements et sur leurs formes.

Le statut des structures proposées ([GIP](#) et [CRIPT](#)) dans ce décret posent nombre de problèmes. Il fallait un travail préalable car ces futures structures pourront avoir à gérer des budgets conséquents.

La DGER reconnaît qu'elle s'est aussi interrogée sur la nécessité de ces regroupements mais souhaite faire entendre qu'il n'y a pas de politique de fusion d'[EPL](#).

3 - Les référentiels rénovés [CAPA](#)

Ces 4 derniers référentiels (Travaux forestiers, Jardinier paysagiste, Maréchal-Ferrant, Services aux personnes et vente en espace rural) achèvent le travail de rénovation du CAPA.

Le Snetap-FSU rappelle son opposition au [CCF](#) à 80 %, les semaines de stage supplémentaires à l'initiative de chaque établissement, le volume important d'heures non affectées, ...

Il souligne que pour les textes présentés aujourd'hui deux éléments supplémentaires doivent être ajoutés :
l'absence de prise en compte de la volonté des élus de Défendre les valeurs de la République à tous les niveaux de formation.

l'absence de prise en compte des questions de sécurité des jeunes. Les secteurs que couvrent ces nouveaux référentiels sont pourtant parmi les plus accidentogènes (travaux paysagers, forêt, secteur du cheval).

4 - Le référentiel CS "restauration collective"

Le Snetap-FSU doute de l'opportunité de créer une telle formation sur la restauration collective au sein du Ministère de l'Agriculture. Ce CS ressemble de plus en plus à un CS de restauration industrielle en contradiction avec les objectifs du manger mieux.

Le Snetap-FSU dénonce la méthode de consultation sur ce nouveau référentiel : les professionnels du secteur n'ont pas été consultés. Pourtant il y a des transformations de fond sur le référentiel de certification : la disparition des éléments en liens avec la qualité des aliments, le choix des produits, leur origine, la disparition des éléments liés à l'hygiène et la sécurité, l'absence d'éléments sur le contact avec les convives et l'absence d'éléments sur le droit du travail.

La DGER reconnaît ne pas avoir réunit la [CNS](#) Transformation mais assure que la partie hygiène et sécurité est bien développée. Elle reconnaît un manque sur la partie « relation avec les convives » qui pourrait être modifiée.

Olivier BLEUNVEN - Fabrice CARDON
Secrétaires Généraux Adjointes